



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-067

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme BERESINA Jocelyne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette – Mme MONTEIRO Maria.

POUVOIRS : M. BONNEAU Michel à M. LAMY Bernard – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela à Mme MUNOZ Marie-Thérèse – Mme ALAIN Lucette à Mme Jocelyne BERESINA – Mme CASTANO Adeline à Mme GALLO Anne – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette – M. DJEDDOU Rabah à Mme MONTEIRO Maria.

EXCUSEE : Mme LATTARD Monique.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHEVALIER Mickaël.

INSCRIPTION D'AVANCE DE CRÉDITS DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE FORMEL DU BUDGET 2024

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager d'ores et déjà des crédits d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite prévue par la réglementation, avant le vote formel des Budgets 2024.

En effet, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Afin de poursuivre les projets d'investissement de la municipalité, il est proposé de recourir à cette faculté dans l'attente du vote des Budgets 2024, notamment pour engager :

Budget Principal

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 773 690.93 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article dans la limite de 193 422.73€ (< 25% x 773 690.93 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
Article 21534	Réseaux d'électrification	40.000€
Article 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5.000 €
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10.000 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	20.000 €
Article 2184	Mobilier	5.000 €
Article 2182	Matériel de transport	40.000 €
Article 21318	Autres bâtiments publics	35.000 €
	TOTAL	155.000 €

Budget Annexe Cabinet Médical

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : 960 703.94 €

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article dans la limite de 240 175,98 € (< 25% x 960 703.94 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :



Chapitre 21 Immobilisations corporelles		
Article 2158	Autres installations, matériel et outillage technique	20.000 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	20.000 €
Article 2184	Mobilier	10.000 €
Article 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10.000 €
Article 21318	Autres bâtiments publics	5.000 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours		
Article 2313	Constructions	40.000 €
TOTAL		105.000 €

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-1,
Considérant l'intérêt pour la collectivité d'engager d'avance certains crédits d'investissement, dans l'attente du vote formel des Budgets 2024,
Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} adjointe, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITÉ et 4 ABSENTIONS** : M. FUCHET Roland (pouvoir à Mme DESVIGNES Josette) M. DJEDDOU Rabah (pouvoir à Mme MONTEIRO Maria) Mme MONTEIRO Maria et Mme DESVIGNES Josette :

- **APPROUVE** l'engagement d'avance de crédits d'investissement avant le vote formel des Budgets 2024, ces crédits étant repris lors de l'élaboration des budgets ;
- **ALLOUE** les montants présentés pour les budgets Principal et Annexe Cabinet Médical, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023, non compris les crédits afférents au remboursement en capital des annuités de la dette ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 19 DEC. 2023
et publié, affiché ou
notifié le 19 DEC. 2023
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



M. Philippe PIGEAU

